



# COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 février 2023

**Étaient présents :** Mesdames Jeanine CARPENTIER, Irène SERVIERES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Marie-Pierre PERRIER, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Pierre CHASSAING, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE.

**Était absents excusés :**

**Monsieur Marceau BOURDARIAS qui a donné procuration à Monsieur Michel ESCURE.  
Monsieur José MOREIRA qui a donné procuration à Madame Laëtitia GUINDRE.**

La séance est ouverte à 18 H 30.

- 1 - Désignation du secrétaire de séance,
- 2 - Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 20 octobre et 13 décembre 2022,
- 3 - Projet touristique des bords de Corrèze,
  - Présentation du projet par le bureau d'études DEJANTE,
  - Approbation du projet et du contrat de maîtrise d'œuvre,
  - Demande de subvention auprès de l'État – DETR,
- 4 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – budget 2023,
- 5 - Application de la fongibilité des crédits,
- 6 - Dénomination des voies : créations et modifications,
- 7 - Affaires diverses :
  - Affaires foncières : succession et don,
  - Régularisation « Route de Cleyrat »
- 8 - Questions diverses.

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Michel ESCURE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **2 - Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal des 20 octobre et 13 décembre 2022 :**

Les comptes rendus du conseil municipal des 20 octobre et 13 décembre 2022 ont été approuvés à l'unanimité.

### **3 - Projet touristique des Bords de Corrèze**

Le bureau d'études DEJANTE présente le projet de création d'un sentier nature sur la rive droite de la Corrèze (ancienne RN 89), avec réaménagement de l'entrée du bourg.

Outre la création d'une voie verte, ce projet va compléter le site d'escalade, le parcours de pêche et le kayak.

Des réunions de présentation et de concertation seront organisées avec les parties prenantes :

- Riverains
- Associations
- Financeurs.

Selon l'estimation établie par le cabinet d'études DEJANTE , le coût de l'opération, peut être évalué à **431 994,00 € T.T.C. qui devrait être subventionné à hauteur de 80 %.**

Le maire propose de confier cette mission au cabinet d'études DEJANTE.

La rémunération du maître d'œuvre s'élève à :  
**14 000 € H.T. soit 16 800 € T.T.C.**

Le maire propose de confier cette mission au cabinet d'études DEJANTE.

- Après avoir délibéré, le conseil municipal :
  - Donne son accord pour confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études DEJANTE,
  - donne son accord sur le plan de financement,

**Pour : 14**

Le maire précise que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023 pour projet structurant, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 30 %. Le plafond de l'assiette éligible à la subvention s'élève à 500 000,00 € H.T.

- Après avoir délibéré, le conseil municipal :
  - Donne son accord pour confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études DEJANTE,
  - donne son accord sur le plan de financement,
  - sollicite au titre de l'année 2023 l'État pour l'attribution de subventions les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux,
  - donne délégation au maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

**Pour : 14**

#### **4 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement - budget 2023**

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales :

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

##### **Budget communal :**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts) : **472 292,00 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article précité à hauteur maxima de **118 073,00 €** soit 25 % de 472 292,00 €.

**Pour : 14**

#### **5 - Application de la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le maire propose donc d'adopter ce principe de fongibilité des crédits, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

**Pour : 14**



## **6 - Dénomination des voies : créations et modifications**

Trois nouvelles voies ont été créées pour mettre à jour l'adressage :

- **Route de Brive**
- **Route de Chameyrat-La Ramade**  
Chemin des Laubies
- **Route de Poumeyrol**  
Le Bouchaillou

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la modification des dénominations et numérotation des voies, ainsi que les créations de voies.
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces modifications.

**Pour : 14**

## **7 - Affaires diverses**

- Affaires foncières : succession et don

. La famille POUGET souhaite faire un don à la commune de la maison et des terrains situés à la gare. Le bâtiment est trop dégradé pour être rénové.

Deux entreprises ont été sollicitées pour évaluer le coup de la déconstruction.

Le conseil municipal souhaite réserver sa réponse en attente des devis.

. La propriété MARIEL est un bien sans maître qui appartient à l'Etat. La commune a sollicité Corrèze Habitat pour une visite des lieux afin d'étudier une possible rénovation des bâtiments.

Une visite le lundi 27 février prochain est programmée.

- Régularisation « Route de Cleyrat »

L'aménagement et l'élargissement de la voirie communale n° 1 de Cleyrat ont été réalisés en 2003

À ce jour, un acte reste à régulariser au lieu-dit « Les Brunes de Murat », concernant deux parcelles d'une superficie totale de 84 m<sup>2</sup>.

**Pour : 14**

## 8 - Questions diverses

**Garderie du mercredi** : les parents souhaitent le maintien de la garderie du mercredi matin et se sont engagés à y mettre leurs enfants.

La garderie est maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire et un bilan sera effectué afin de continuer ou non ce service.

**Collège de BEYNAT** : Une demande de subvention pour un voyage à Barcelone concerne 2 enfants de Cornil. Le conseil émet un avis favorable pour 50 euros par enfant.

**Stationnement Chemin de la Selve** : Des problèmes de stationnement sur le parking communal sont portés à la connaissance du conseil qui préconise un marquage au sol.

**Projets énergétiques** : Tulle'Agglo souhaite prendre une compétence sur les projets de transition énergétique sur le territoire qui nécessite de financer un emploi.

Pour la prise de compétence :

**Pour : 3**

**Contre : 9**

**Abstention : 2**

Pour le financement de l'emploi :

**Contre : 14**



**Terrains en vente au lotissement** : Deux agences ont été contactées (Bourse de l'Immobilier et Immo 19)

Le conseil choisit Immo 19 pour un contrat de 1 an.

**Marchés cornillois** : Madame Irène SERVIÈRES propose de créer un groupe de travail pour relancer les marchés.

La séance est levée à 22 h 00.

Le maire,

  
  
Pascal FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,

  
Michel ESCURE